



<http://ccarra.revolublog.com/>

Source et article : le Dauphiné Grenoble 38

Le collectif, qui s'est fait connaître du public samedi, à côté de la place du marché de l'Abbaye, se réunira de nouveau le 26 mai pour protester contre l'installation d'antennes-relais sur une résidence étudiante de la rue Cartan. Entre-temps, une réunion avec l'opérateur téléphonique devrait être organisée par l'intermédiaire de la municipalité. Photo Le DL/J.-B.V.

«Lorsque j'ai vu le permis de construire pour l'installation de trois antennes-relais au 11, rue Elie-Cartan, j'en ai parlé au voisinage. Et on a monté un collectif pour s'y opposer ». Devant la MJC de l'Abbaye, Bérangère Leroulley déroule, d'une part, l'historique d'un mouvement né d'un coup d'œil sur un panneau, de l'autre, ses arguments. Les mêmes que l'on trouve ailleurs à Grenoble, mais aussi à Fontaine (quartier Cachin), les mêmes qui jalonnent villes et campagnes de France où la colère et la crainte des citoyens face à la profusion d'ondes électromagnétiques se heurtent majoritairement à la puissance des opérateurs téléphoniques. Opérateurs téléphoniques dont l'accroissement des services et de l'offre en 2, 3, 4 et maintenant 5G passent par l'installation d'antennes-relais.

La Ville inscrit une interdiction dans son PLU, le tribunal la retoque face à la plainte de Free

Devant la MJC, les membres du collectif interpellent les passants, expliquent, décryptent, convainquent. « Ce qui nous inquiète, dit Christine Richard, c'est que ces opérateurs ont tout pouvoir et, au nom du devoir de couverture, ils se permettent de mettre des antennes sans concertation les uns avec les autres. Sur deux sites très proches (l'autre se situant au 83, avenue Jeanne-d'Arc), on va avoir des antennes pour deux opérateurs différents. Est-ce vraiment nécessaire ? » « Et là, poursuit Mme Leroulley, on est à une centaine de mètres d'une école et d'une halte-garderie ». À Grenoble, le conseil municipal avait pourtant voté le 15 décembre 2014, une délibération stipulant qu'aucune antenne ne pouvait «être posée à moins de 100 m autour de ces établissements». « Nous avons organisé des réunions avec les opérateurs en 2014 et avancé sur la cartographie des équipements sensibles pour maintenir un périmètre de 100 mètres autour des écoles, des Ehpad... », souligne Thierry Chastagner, élu du secteur. Oui mais voilà : cette modification du plan local d'urbanisme n'a pas plu (du tout) à l'opérateur Free, qui a tout compris en portant l'affaire en

justice. Et le 12 octobre 2017, le tribunal administratif lui a donné raison : “La délibération [...] est annulée tant qu’elle porte interdiction des antennes-relais dans un rayon de 100 mètres autour de certains établissements et qu’elle réglemente cette interdiction dans toutes les zones de son territoire”. Exit donc, les bonnes intentions face à la loi du marché, à la réglementation nationale du pouvoir de police et en raison du fait que “la commune de Grenoble n’apporte aucun élément nouveau et circonstancié faisant apparaître à partir de connaissances scientifiques des risques même incertains de nature à justifier une telle interdiction”. Dura lex sed lex, et tant pis si 588 habitants ont signé une pétition et adressé un recours gracieux. « Il faut que les gens soient alertés », insiste Christine Richard. « Il y a pourtant un consensus scientifique pour dire qu’il y a un danger. Et mieux vaut s’abstenir d’inonder les gens d’ondes selon le principe de précaution », espère Mme Leroulley. À ceci près que le principe de précaution n’est pas coté en bourse.

Par Jean-Benoît VIGNY | Publié le 02/05/2018 à 06:00



ccarra-(Coordination Citoyenne Antennes Relais Rhône Alpes) et Nationale
Grande Rue de la Croix rousse 69004 – Pour Lyon **courriers** à BP. 4466- 69241 LYON Cedex 04
Association Loi 1901-N° W691074976 -pour LYON – Mail:**ccarra.asso@gmail.com** .Tél : 07 85 42 42 25
Courriers pour la Lorraine: BP.10040-57157-Metz Cedex 2 - N° SIRET/ 802 326 702 000 15